

Célicard Zonkeng Guepi, Chercheur IRAD- Yaoundé

" Plus de 70% des semences de maïs sur le marché, c'est du maïs de consommation "

Bien que la recherche ait pu trouver plus d'une vingtaine de variétés de maïs à rendement impressionnant, le marché camerounais continue d'être inondé de semences douteuses. Les chercheurs le déplorent mais restent impuissants. Ils espèrent que la loi sur les semences sera un jour mise en application.

Célicard Zonkeng Guepi est l'un des chercheurs émérites en maïs au Cameroun. Il affirme que cette année, aucun multiplicateur n'est passé à l'Institut de recherche agronomique pour le développement (IRAD) de Nkolbisson-Yaoundé commander des semences de base pour la multiplication. Il ne peut donc pas nous dire d'où viennent les semences qui circulent dans nos marchés. S'il y a quelques années, certains multiplicateurs s'approvisionnaient à la recherche, depuis quelques temps ces habitudes se sont diluées dans la contre bande et autres pratiques. Les multiplicateurs doivent passer obligatoirement par l'IRAD, seule structure détentrice des semences de base. Si donc l'IRAD ne voit aucun multiplicateur venir chercher les semences de base pour la multiplication, on peut conclure que les semences vendues aux producteurs sont douteuses. Les chercheurs soutiennent que l'idéal pour avoir des semences de très bonne qualité est de multiplier les semences de base une seule fois. "On doit multiplier une seule fois, vendre la production et

repartir chercher les semences de base", soutient Célicard Zonkeng. Si cette règle était respectée, l'IRAD de Nkolbisson aurait certainement vendu, totalement ou une bonne partie de sa production de semences de base de maïs qui s'élevait cette année à 150 kg cette année. "L'année dernière j'ai produit 600 kg de semences de base, j'ai pu péniblement écouler 30 kg chez un seul multiplicateur. Alors il faut arrêter", tranche Célicard.

Illusions

Les vendeurs ne manquent pas d'astuce pour tromper la vigilance des agriculteurs. A Njombé par exemple, on nous disait il y a quelques années que certains agriculteurs ensachaient du maïs prélevé sur leur récolte dans les emballages au logo de l'IRAD et les vendaient aux naïfs. "Je pense et je suis même trop optimiste, que plus de 70% de semences de maïs vendues sur le marché sous l'appellation "semence" sont en fait du maïs de consommation", soutient fermement Célicard Zonkeng. Bien entendu, à voir la bonne apparence de leur maïs en champ, certaines producteurs déduisent très vite que leurs semences sont de bonne souche. Parfois à tort.

Début de solution:

L'application de la loi

Les chercheurs soutiennent



travaux ne soient pas suffisamment vulgarisées, au point où certains chercheurs estiment que le désordre proviendrait surtout de ces manquements. La création en cette fin du mois de mars d'une direction de la vulgarisation des résultats de la recherche pourra-t-elle apporter des réponses à cette question? Ne parions pas vite. Mais certainement c'est un signe qu'on y pense de plus en plus.

Sinon, d'où vient-il que la recherche agronomique ne fasse pas partie du ministère de l'Agriculture et du développement rural? S'interrogent aussi des chercheurs? Espérons que la réponse se trouvera un jour dans la feuille de route du Minader.

Martin Nzeang

que pour mettre de l'ordre dans la distribution des semences au Cameroun, il faudrait mettre en application la loi sur l'activité semencière signée en juillet 2001, soit pratiquement depuis 4 ans. Ils savent comment se déroulent les mauvaises pratiques dans les semences mais aucun cadre juridique ne leur permet de réagir. Qu'est ce qui fait donc problème pour que le décret d'application ne soit pas rendu public?

Il faut aussi dire que la recherche regrette le fait que les résultats ses

Ndiro à Mbassa Généticien-sélectionneur des végétaux IRAD-Bambui

" Nous espérons que l'application de la loi semencière viendra assainir la situation "

Q: En quoi consiste le travail du chercheur-sélectionneur que vous êtes?

R: Le travail du sélectionneur est de mettre au point des variétés améliorées de cultures. Dans mon cas, c'est le maïs. Après la mise au point de la variété, le sélectionneur doit veiller à maintenir la variété.

Q: L'IRAD a mis au point plusieurs variétés de maïs, mais les multiplicateurs semenciers se plaignent de ne pas toujours y trouver des semences de base au moment où ils en ont besoin. C'est comme s'il y avait un problème de pénurie. Est-ce comme cela qu'on veille à maintenir une variété?

R: Il faut savoir une chose: la recherche, fut-elle publique, demande des moyens sans lesquels il serait difficile de produire. Le ministère en charge de l'agriculture a évalué les besoins nationaux en semences de maïs à près de 6000 tonnes par an. Cela fait environ 500 tonnes de semences de base à produire par an. Il n'est pas possible que l'IRAD puisse fournir seul une telle quantité.

Q: N'y a-t-il pas de structure privée dans le secteur des semences de base?

R: Pour le moment, la recherche formelle la plus productive au Cameroun se trouve à l'IRAD. Néanmoins, il y a des structures privées qui se préparent pour s'y lan-

cer.

Q: A qui vendez-vous les semences de base, où du moins, le peu que vous produisez?

R: Nos clients sont les multiplicateurs de semences, mais aussi les producteurs agricoles puisque l'IRAD fait aussi de la semence de production.

Q: On dit qu'il y a beaucoup de fausses semences de maïs sur le marché. Peut-on avoir la liste des multiplicateurs qui se ravitaillent en semences de base chez vous afin de savoir quels sont les vrais et les faux multiplicateurs?

R: Ce n'est pas possible d'avoir une telle liste. En réalité, nous n'avons pas encore pensé à fichier nos clients. Je pense qu'en réalité, plus de 90% de producteurs chez nous prélèvent leurs semences sur leur production. Mais nous sommes d'accord que beaucoup de maïs de consommation sont traités et vendus sur le marché comme semence améliorée par des commerçants véreux. Ce serait pire si tous les producteurs de maïs achetaient leurs semences sur le marché. Cela ne fait traduire tout le désordre qu'il y a dans la filière semence au Cameroun. Nous espérons que l'application de la loi semencière viendra assainir ce genre de situation.

M.P.V.



Le secteur des semences a besoin des opérateurs sérieux

Les semences maraîchères sont celles qui échappent le plus au contrôle des Camerounais. En effet, la plupart d'entre elles sont importées. Dans un contexte où il n'existe pas encore de loi sur les semences (tous les écarts peuvent être permis. Le producteur reste donc suspendu à la bonne foi du fournisseur de semences.

Le cas de la pomme de terre est illustrant. L'IRAD, le seul institut de recherche qui fait dans la semence de base développe essentiellement deux variétés de pomme de terre: la Cipira et la Tubira. Ce sont des variétés qui ont fait leurs preuves dans les zones de production de pomme de terre chez nous.

Mais deux variétés seulement pour tout un pays ne suffit pas, relève David Zambou de AFRISEM, multiplicateur de semences de pomme de terre. C'est pour cela, dit-il, qu'il s'est trouvé obligé d'importer d'autres variétés pour les multiplier sur place afin de vendre aux producteurs. AFRISEM multiplie et vend les semences de pommes de terre hollandaises telles Kondor, Diamant, Arnoya et françaises à l'instar de Atlas, Aida et Parinha. Des noms bien connus des producteurs de pomme de terre chez

nous. Mais tout comme pour les autres semences vendues sur le marché, qui est chargé d'en garantir la qualité?

M. Zambou brandit le fait qu'il est reconnu par l'Etat comme importateur de semences de pomme de terre. Et d'ailleurs, il paie bien ses différentes taxes. En plus, ajoute-t-il, toutes les variétés étrangères développées par sa structure ont été testées avec succès chez nous avant d'être vulgarisées. Elles répondent bien au désir des différents consommateurs. C'est un avis, qui mérite d'être attesté par les techniciens du domaine.

A la question de savoir quel regard il porte sur la filière semences et la qualité des semences toutes espèces et variétés vendues sur nos marchés, Maurice Tchoumitchoua, ingénieur général d'agriculture, Chef Service du matériel végétal au MINADER répond: "Ce qui se fait actuellement, c'est de la débrouillardise. Tant qu'il n'y a pas de loi, aucun opérateur privé sérieux ne peut investir dans la filière semences". Sans commentaires.

Maria Pauline Youfo